

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1374

présenté par

Mme Pinville, Mme Martine Faure, Mme Bouziane et les membres du groupe socialiste,  
républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 229 par la phrase suivante :

« La mise en œuvre d'un curriculum d'éducation à la santé de la maternelle au lycée, fondé sur le développement des compétences psychosociales des élèves, permettra d'aborder ces différentes thématiques dans une approche adaptée aux différents âges de la scolarité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement à l'alinéa 229 instaure la mise en œuvre d'un curriculum d'éducation à la santé tout au long de la scolarité afin d'assurer une continuité de l'action éducative en la matière. Il est en effet reconnu que les actions ponctuelles ont peu d'efficacité.